



Choisy-le-Roi, le 13 octobre 2017

Monsieur Laurent DIEZ
Secrétaire général

à

Madame Frédérique VIDAL
Ministre de l'Enseignement supérieur,
de la Recherche et de l'Innovation
21, rue Descartes
75231 PARIS CEDEX 05

Lettre recommandée avec accusé de réception

Nos Réf. : LD/AF/SA n°726-2017

Objet : Régime indemnitaire des fonctionnaires stagiaires élèves de l'ENSSIB

Madame la Ministre,

Le SNPTES vous demande de bien vouloir intervenir près des membres du Gouvernement qui auraient compétence en la matière, près de vos services et près de la direction de L'École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques (ENSSIB) afin que les fonctionnaires stagiaires élèves, issus des concours externes et internes, de cet établissement puissent percevoir leurs primes statutaires ou une indemnité permettant de tenir compte des sujétions particulières auxquelles ils sont soumis et de couvrir ainsi tout ou partie des frais engagés par la nécessité, pour la très large majorité d'entre eux, de résider pour 6 ou 18 mois sur Villeurbanne.

Pour le SNPTES, il apparaît en effet choquant et injuste de constater, après nos recherches en la matière, que nos collègues fonctionnaires stagiaires élèves de l'ENSSIB sont quasiment les seuls élèves d'une école nationale à ne pas percevoir soit le régime indemnitaire des fonctionnaires titulaires du corps pour lequel ils sont recrutés, soit une indemnité compensatrice ad hoc, ou soit, dernière hypothèse, à être logés, gratuitement ou à un tarif intéressant, par leurs écoles.

Cette situation particulièrement révoltante conduit nos collègues lauréats d'un concours interne à être victime d'une baisse importante de leurs subsides et peut avoir comme conséquence de voir certains lauréats renoncer au bénéfice du concours.

.../...



Le SNPTES vous demande, Madame la Ministre, de bien vouloir agir afin que cette injustice cesse et que nos collègues fonctionnaires élèves de l'ENSSIB puissent, dès cette année 2017-2018, percevoir une juste compensation de leur investissement et des sujétions particulières auxquelles ils sont soumis.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Madame la Ministre, l'expression de ma très haute considération.

Le Secrétaire général,



Laurent DIEZ

Copies : 3

Monsieur Nicolas CASTOLDI, Directeur adjoint du Cabinet,
Monsieur Edouard GEFFRAY, DGRH,
Monsieur Yves ALIX, Directeur de l'ENSSIB